



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES

*Les Ministres*

*Paris, le - 9 AOUT 2017*

**NOTE  
à l'attention de**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux d'Agence Régionale de Santé (ARS)**

**OBJET** : Organisation de la concertation territoriale préparatoire au 4<sup>ème</sup> plan autisme

*Annexe 1 : Thématiques de la concertation et échéances de restitution*

*Annexe 2 : Trame de rendu-compte*

*Annexe 3 : Fiche relative à l'organisation de la concertation du 4<sup>ème</sup> plan autisme*

Le rapport IGAS-IGEN relatif à l'évaluation du 3<sup>ème</sup> plan autisme a souligné l'importance du pilotage régional de la politique publique par les agences régionales de santé, les initiatives intéressantes ou les difficultés parfois rencontrées par celles-ci.

Dans le contexte du lancement de la concertation préparatoire au 4<sup>ème</sup> plan autisme, initiée le 6 juillet dernier au palais de l'Élysée, nous souhaitons que vous soyez force de propositions dans la construction de ce plan, à partir de thématiques précises sur lesquelles il vous est demandé de vous mobiliser par trinômes, décrites à l'annexe 1. Il est demandé aux trois ARS dont les DIRECCTE sont saisies de la thématiques « accompagnement vers et dans l'emploi, maintien dans l'emploi » d'intervenir en appui de celles-ci.

Le pilote de chaque trinôme a la charge d'assurer la transmission de ses propositions de manière échelonnée entre fin octobre et fin novembre, selon un échéancier également décrit à l'annexe 1, au secrétariat général du comité interministériel du handicap (SG-CIH : [cih-scr@pm.gouv.fr](mailto:cih-scr@pm.gouv.fr)).

Pour établir ces propositions, vous voudrez bien procéder dès à présent à toutes les consultations nécessaires auprès :

- des associations de votre territoire ; qu'elles soient des partenaires actuels de l'ARS ou des porteurs de projets innovants que vous auriez souhaité accompagner ;
- des collectivités territoriales, ou partenaires institutionnels (MDPH, directions déconcentrées, centres de ressources autisme, ou caisses de sécurité sociales) ;
- et des professions de santé, hôpitaux et établissements et services médico-sociaux.

... / ...

Ces consultations peuvent être menées sous la forme d'un groupe de travail, par le biais d'une réunion extraordinaire de votre CTRA, par des rencontres dont vous déciderez le format, ou des consultations écrites.

L'ambition est de disposer d'un document court, et concret, partagé entre les trois régions désignées sur chaque thématique, récapitulant : les bonnes pratiques repérées, les difficultés de déploiement identifiées, et les conditions de réussites, au plan territorial, mais aussi pour en assurer un éventuel déploiement national. Vous trouverez ci-joint le modèle de rendu-compte de ces travaux qui feront l'objet d'une restitution dans les groupes de travail nationaux.

Dans un certain nombre de situations, vos propositions pourront couvrir un champ plus large que l'autisme et concerner les troubles neuro-développementaux, ou l'ensemble des handicaps. Vous veillerez alors à en indiquer les raisons (modèles médico-économique, similitudes des besoins, etc...).

Nous vous remercions de votre implication dans ces travaux qui permettront, nous l'espérons, une meilleure réponse aux besoins des usagers et à vos contraintes.



Agnès BUZYN



Sophie CLUZEL

## Annexe 1 : Thématiques et échéancier de la concertation territoriale

Trinômes (première colonne : pilote du groupe)			Thématiques	Echéance
Auvergne-Rhône-Alpes	Pays de la Loire	Bretagne	Qualité des interventions dans les HJ et les établissements et services médico-sociaux : l'accompagnement au changement ; articulation entre proximité et expertise	13 novembre
Bourgogne-Franche Comté	Occitanie	Guadeloupe	Organisation du premier recours : accès aux interventions précoces dès repérage des troubles neuro-développementaux	13 novembre
PACA	Grand est	Centre Val de Loire	Orientation et accompagnement des familles : information, formation, guidance et éducation thérapeutique, pair-aidance	30 octobre
Nouvelle-Aquitaine	Normandie	Martinique	Accès aux soins somatiques	6 novembre
Hauts de France	Bourgogne - Franche-Comté	PACA	Repérage des adultes en établissements de santé mentale et ESMS et adaptation des orientations et interventions	30 octobre
Normandie	Guadeloupe	Aura	Répét des familles	6 novembre
Nouvelle-Aquitaine	Centre-Val-de Loire	Guyane	Gestion des situations complexes - gestion de crise	13 novembre
Occitanie	Guyane	Grand est	continuité des parcours et organisation des transitions	6 novembre
Océan Indien	Ile de France	Pays de la Loire	Transition vers l'âge adulte ; adolescence	30 octobre
Ile de France	Corse	Océan indien	Insertion sociale : accès au logement, aux sports et à la culture	13 novembre

En appui au DIRECCTE saisies de la question de l'emploi des personnes avec autisme :

Bretagne	Hauts-de-France	Martinique	Accompagnement vers et dans l'emploi, maintien dans l'emploi	13 novembre
----------	-----------------	------------	--	-------------

**Annexe 2: Trame de rendu-compte (entre 2 et 5 pages maximum)**

## **Thème : « ... »**

---

- 1. Constats territoriaux, bonnes pratiques identifiées ou projets innovants existants**
  
- 2. Conditions de réussite ou difficultés rencontrées**
  
- 3. Propositions pour un déploiement national, ou pour faciliter des projets locaux du même ordre**

# Organisation de la concertation du plan autisme 4

La concertation préparatoire au 4<sup>ème</sup> plan autisme s'organisera entre les mois de juillet et décembre 2017 autour de quatre objectifs :

- la co-construction avec les associations d'usagers et leurs familles ;
- la mobilisation des capacités de proposition des territoires ;
- la prise en compte des parcours et l'accentuation de l'inclusion des personnes ;
- l'identification de leviers d'action prioritaires et concrets.

## 1. Une concertation large ménageant des allers-retours entre national et local

### A/ L'organisation d'une concertation territorialisée :

La concertation territoriale sera conduite par différents responsables saisis de problématiques précises, sur la base de lettres de mission :

- les Conseils Départementaux seront forces de propositions sur leurs champs de compétence, en s'appuyant sur leurs instances nationales de travail et de concertation ;
- les ARS travailleront en trinômes afin de prendre en compte la diversité de leurs réalités territoriales et des choix d'organisations variables ;
- les services de l'Etat (Rectorats, Direccte) seront également mobilisés pour piloter les travaux relatifs à la scolarisation, l'accès et le maintien en emploi et la formation professionnelle...

Chaque concertation territoriale respectera des modalités communes, en particulier de co-construction entre les associations et les interlocuteurs institutionnels porteurs des politiques concernées, appuyée sur des instances existantes le cas échéant tels que les comités techniques régionaux de l'autisme – CTRA - par exemple.

Les pilotes territoriaux auront la charge d'élaborer des propositions concrètes sur chacune des thématiques qui leur seront confiées sous forme de « fiches de consensus ». Leur transmission vers le niveau national pourra s'échelonner jusqu'à la fin du mois de novembre. Leur forme commune permettra de partager :

- les bonnes pratiques repérées,
- les conditions de réussites,
- les difficultés rencontrées,
- les propositions permettant d'éventuellement généraliser les mécanismes au niveau national.

### B/ Des travaux nationaux permettant d'élargir encore la concertation :

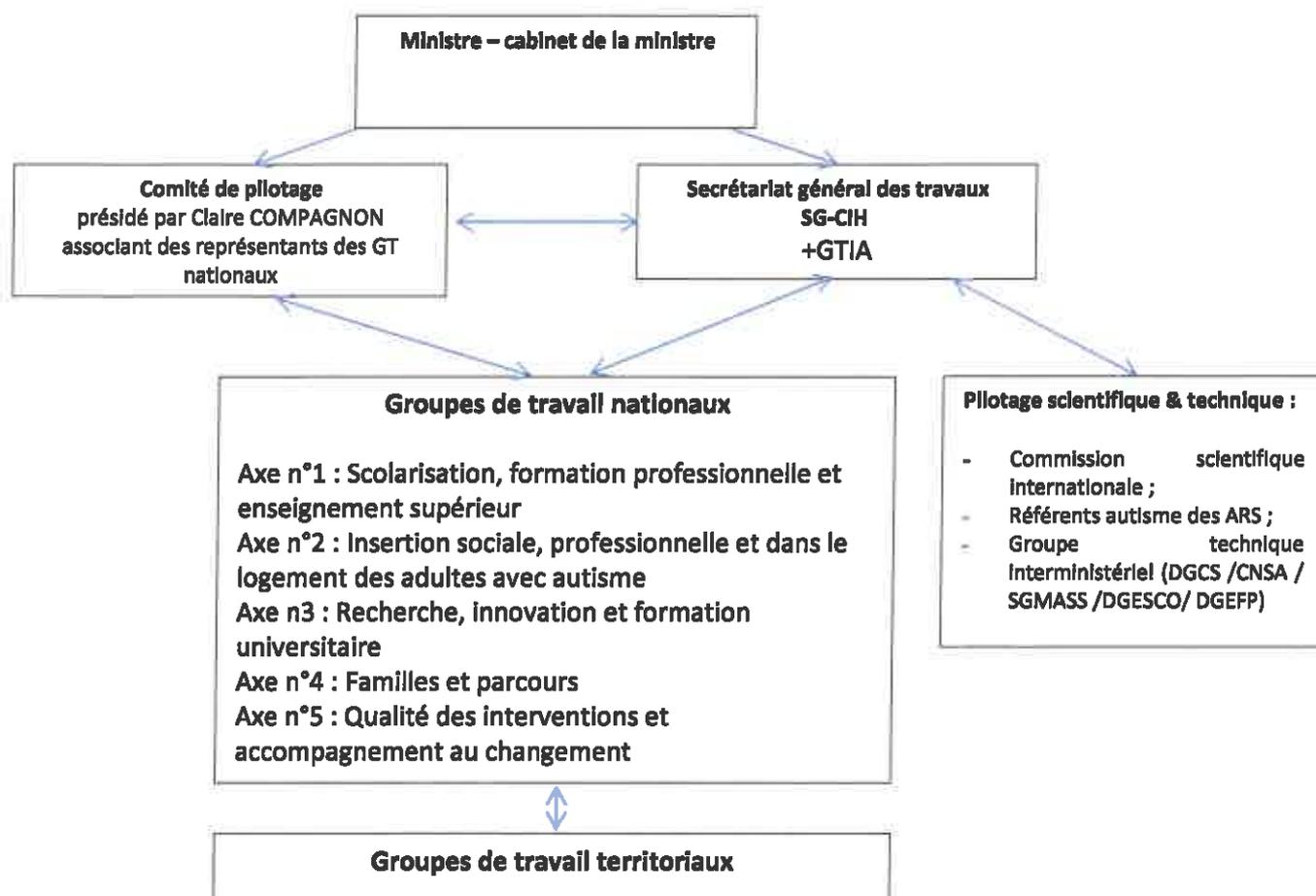
En parallèle de ces travaux territoriaux, des travaux nationaux seront menés sur des thématiques englobantes. Les groupes de travail nationaux procéderont

- par réception de contributions ;
- par audition, ou inclusion ponctuelle dans les travaux, d'acteurs territoriaux portant des thématiques précises.

Ces groupes de travail comporteront nécessairement des représentants des collectivités territoriales, des représentants associatifs, des professionnels de santé et des représentants d'institutions et administrations.

## 2. Cinq axes de travail pour développer des réponses inclusives en réponse aux besoins des personnes

### A/ Un double pilotage visant à s'assurer du respect de la méthode et du calendrier de concertation



### B/ Une convergence des travaux nationaux et territoriaux pour l'élaboration du 4<sup>ème</sup> plan

Le comité de pilotage du plan sera garant de la méthode et du calendrier. Le SG-CIH aura la charge de coordonner l'écriture de la synthèse de l'ensemble des travaux, dans le respect des principes suivants :

- Un nombre limité mesures, clairement priorisées et assorties d'un calendrier de mise en œuvre ;
- Des mesures articulées avec l'ensemble de la politique générale du handicap ;
- Des mesures permettant éventuellement une généralisation à l'ensemble des handicaps et à tout le moins à l'ensemble des troubles neuro-développementaux.